

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 13/02/2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 14

Séance N° 01
27/02/2026
Délibération 006/7.5

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, HENRIQUES Floriane, et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, CUVILLIER Jean-Claude, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mme HA Christine, Mr GUILBAUD David, MOURAIN Lisa

Absents : Mr PINEAU Nicolas, AVERTY Julien.

Madame PONTOIZEAU Fabienne a été élue secrétaire.

OBJET : Subvention de fonctionnement aux écoles professionnelles

Madame le Maire expose au conseil municipal que les écoles professionnelles accueillent des jeunes de la commune dans le cadre de leur formation professionnelle et sollicitent une subvention de fonctionnement par élève inscrit dans leur centre.

Madame le Maire propose d'apporter un soutien financier à la formation professionnelle et d'en fixer le montant par année scolaire. Elle rappelle que, depuis 2023, la participation s'élevait à 45 € par élève domicilié sur la commune et fréquentant une école professionnelle, et propose de la porter à 50 €.

Considérant qu'il est important d'apporter un soutien financier à la formation professionnelle des jeunes de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de subventionner les établissements de formation professionnelle à hauteur de 50€ par élève, sur présentation chaque année scolaire de la liste des élèves domiciliés sur la commune de Le Perrier et accueillis dans leur établissement.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Madame le Maire
Rosiane GODEFROY



La secrétaire de séance
Mme PONTOIZEAU Fabienne